

Conseil Municipal de 06 août 2019

1- Après lecture, le PV du Conseil Municipal du 25 juillet 2019 est approuvé.

2- Reprise de l'hôtel-restaurant « Le Soursacois »

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 25 juillet 2019, le Conseil Municipal s'était prononcé sur le choix du gérant de l'Hôtel-Restaurant « Le Soursacois » en retenant la candidature de Monsieur Yves POLFLIET. Il fait savoir que ce dernier a retiré sa candidature.

Monsieur le Maire indique que deux solutions sont offertes au Conseil Municipal : soit choisir un nouveau candidat, soit relancer un appel à candidatures.

Vu les dossiers de candidatures reçus et l'examen qui en été fait,

Considérant qu'une fermeture prolongée de l'établissement porterait préjudice aussi bien au nouvel exploitant qu'à la commune,

Après en avoir délibéré, par 8 voix « pour », le Conseil Municipal retient la candidature de Monsieur Rudy DE SADELEER pour lui confier la gérance de l'hôtel-restaurant « Le Soursacois ».

Le loyer mensuel est arrêté à 720 € HT soit 864 € TTC.

Un bail commercial sera conclu devant Maître Vincent SAGEAUD, Notaire à LAPLEAU. Précision est faite qu'un inventaire et un état des lieux seront réalisés.

3- Questions diverses

a/ Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles pour la bonne organisation de l'évènementiel autour du Pumptrack prévu le 05 octobre prochain.

b/ Comme indiqué lors de la séance du 25 juillet 2019, aucun surveillant de baignade n'est affecté à la piscine de Spontour. Les surveillants affectés au plan d'eau du Pont-Aubert acceptent de surveiller la piscine tous les matins de 10 h à 12 h jusqu'au 31 août prochain.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h10.